

Déclaration du SNMH FO

A l'occasion de son Assemblée générale annuelle réunie à Paris le 19 novembre 2010, juste après que la Loi sur les retraites soit promulguée le SNMH FO tient à faire la déclaration solennelle suivante.

Le SNMH FO s'est prononcé pour le retrait de ce projet de loi qui touche aussi les médecins, comme nous nous en sommes expliqués.

La défense du régime des retraites est des plus important, car il constitue pour tous ceux qui travaillent dans le public et le privé un droit chèrement acquis leur permettant pour eux et leur famille la possibilité de vivre. C'est un droit inséparable de nos statuts et du droit à la santé.

Des millions de personnes lors des journées de grèves et de manifestations ont clairement exprimé leur refus de cette loi avec une détermination rarement vue.

La fédération Force Ouvrière des services publics et des services de santé a bien fait de préciser « *le mouvement aurait été encore plus fort et plus unifié par un appel à la grève interprofessionnelle. Force ouvrière l'a systématiquement proposé aux autres syndicats.*

La situation dans les hôpitaux n'a jamais été aussi désastreuse, du fait du manque de personnel et de médecins, de la fermetures de lits, de services, d'hôpitaux et d'une désorganisation de ce qui fonctionnait, résultant de l'application de la loi HPST.

Limités dans leurs moyens de soigner, les médecins sont de plus en plus soumis à des contraintes d'objectifs de nature purement financière et comptable, étrangères aux obligations de soins qu'ils doivent à leurs malades.

Tous les médecins hospitaliers et tous les hôpitaux sont touchés, des plus grands hôpitaux universitaires aux hôpitaux généraux. Ce sont toutes les bases de notre système d'hôpitaux publics et de CHU tant prisé à l'étranger qui sont sapées.

Les conséquences de la loi Hôpital Patients Santé et Territoires (HPST) se manifestent jour après jour depuis sa promulgation en juillet 2009.

De mars à juin 2009, durant la période qui a précédé la présentation de cette loi au Parlement puis sa discussion, les médecins se sont mobilisés pour dire leur opposition à celle-ci.

Dans tout le territoire les manifestations avaient rassemblé comme jamais médecins et personnels des hôpitaux avec leurs organisations syndicales.

Le SNMH FO dès qu'il avait pu en faire l'analyse s'était clairement prononcé pour le retrait de ce projet de loi qui contenait la destruction du statut juridique des hôpitaux, des services hospitaliers, des CME ... et celle du statut juridique des praticiens hospitaliers, l'instauration de statuts précaires pour les médecins dans l'objectif de soumettre l'hôpital public et les malades à des réductions drastiques de moyens fixés par un ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance maladie) à la baisse. Le caractère national de notre système de santé et des droits aux soins est cassé par l'instauration des ARS qui fixent des ORDAM (Objectif Régional des Dépenses de l'Assurance maladie).

16 mois après la promulgation de la loi la situation est pire qu'on ne pouvait l'imaginer

La mise en place des « Territoires de santé » instaurés par la loi HPST, c'est à Paris, suite à la décision de son Conseil d'Administration du 3 juillet 2009, le démantèlement de l'AP-HP. Ses 37 établissements de plein droit sont regroupés en 12 groupes dans l'objectif avoué par le précédent directeur général M. Benoît Leclercq de réduire les personnels paramédicaux et médicaux. Dans cette restructuration il y a notamment la volonté de fermer un hôpital pédiatrique prestigieux : Trousseau.

La dangerosité de ces plans a été soulignée par de nombreux responsables de services qui se sont adressés au directeur général de l'AP-HP ainsi qu'au ministre et aux plus hauts responsables de l'Etat. Contre la volonté des personnels et des médecins de cet hôpital son démantèlement vient d'être confirmé. Un « jury d'experts » curieusement présidé par celui qui était le directeur général de l'AP-HP a recommandé le transfert de la plupart des activités spécialisées de cet hôpital. Si ces recommandations devaient être appliquées, l'hôpital Trousseau serait privé de compétences essentielles pour les soins pédiatriques spécialisés, pour l'enseignement et la recherche.

La mise en place de ces restructurations ont et auront des effets délétères dramatiques sur les personnels soignants et les médecins en désorganisant les équipes qui fonctionnaient au service des malades depuis des années.

Tout récemment 120 médecins de l'hôpital Tenon se sont adressés à la nouvelle directrice générale de l'AP-HP Mme Mireille Faugère pour lui dire : *« la situation que nous connaissons met en péril quotidiennement la qualité des soins, et dans certains cas la vie des patients. A ce jour, la pénurie d'IDE est telle qu'il arrive que des salles de 20 à 30 patients nécessitant des soins importants en raison de leur âge et de leurs co-morbidités, soient confiées à une seule infirmière, souvent une intérimaire, puisque la suppléance a quasiment disparu. Les huit lits fermés en Oncologie obligent au maintien à domicile des patients qui nécessitent des soins de support hospitalier. Un grand nombre des 36 patients qui ont du être dirigés vers d'autres centres de dialyse se plaignent de modifications importantes de la prise en charge thérapeutique et de l'éloignement de leur domicile amenant à des retours tardifs après minuit.*

Le service des urgences est toujours en grande difficulté.... Les IDE ont exercé leur droit de retrait le vendredi 5 novembre parce qu'elles n'étaient pas suffisamment nombreuses pour travailler dans des conditions de sécurité pour les patients.

Le lendemain, quatre d'entre elles étaient en arrêt de maladie. Monsieur le Directeur, en accord avec le Chef de Service des Urgences, a demandé à votre administrateur de garde qu'un délestage des urgences soit organisé jusqu'au 8 novembre. Nous avons appris que cette demande avait été rejetée, probablement parce que les hôpitaux voisins n'ont pas la capacité d'accueillir les 120 passages par jour de l'hôpital Tenon. »

.....

A Lyon, Marseille, Nancy des situations identiques existent.

Citons aussi la fermeture du service de radiothérapie de l'hôpital de Guéret, celle du service d'Odontologie de l'hôpital Nord de Marseille qui résultent elles aussi de l'application de la Loi HPST et de la mise en place des territoires de santé.

Il en est de même de la restructuration de la biologie.

Au même moment, dans les hôpitaux médecins et personnels eux aussi résistent et se mobilisent contre les mesures d'application de la Loi HPST et expriment leur refus de celle-ci.

Comment avancer dans ce mouvement de résistance ? Comment se faire entendre ?

Face à toutes ces attaques de la loi HPST comme :

- la parution récente des décrets concernant la modification du statut de Praticien hospitalier.
- la parution du décret d'application concernant « *les cliniciens hospitaliers* » praticiens recrutés par les directeurs d'hôpitaux sur des contrats d'objectifs quantitatifs et qualitatifs avec une part variable de rémunération liée à la réalisation de ces contrats.
- la parution du décret modifiant les prérogatives des CME, les dépossédant de proposer les orientations médicales et le recrutement des médecins dans les hôpitaux.

Le SNMH FO comme syndicat défendant les médecins et l'hôpital public entend plus que jamais, réaffirmer son exigence d'abrogation de ces décrets car il s'agit de défendre notre statut qui garantit encore notre indépendance professionnelle.

Contre la mise en recherche d'affectation de médecins au Centre National de Gestion le SNMH FO exige :

- **que tous les médecins actuellement dans cette situation aient un poste dans leur discipline et correspondant à leurs vœux.**

Face aux restructurations résultant de l'application de la loi HPST, comme par exemple à l'AP-HP le SNMH FO exige :

- **le maintien des services d'Urgence existant avec les moyens en personnels médical et para médical.**

- le maintien des laboratoires existant avec les moyens en personnels médical et para médical.

Pour obtenir ces revendications il appelle les médecins à s'unir aux personnels hospitaliers.

Le SNMH exige aussi :

- **le maintien des services de garde, contre leurs restructurations, un seul par département, comme annoncé par le Directeur de l'ARS de l'Ile-de-France.**
- **la non fermeture des services pratiquant les IVG.**
- **la non fermeture des services d'Odontologie présents dans les grandes villes universitaires.**

- l'arrêt des mesures de Numerus clausus qui ont amené à la diminution drastique du nombre de médecins qui manquent cruellement à ce jour et dont la pénurie majeure est prévue pour les années à venir, servant de « justifications » aux contre-réformes actuelles.

Pour le secteur PSPH (participant au service public hospitalier), le SNMH-FO luttera contre la casse de ces hôpitaux et de son personnel qu'envisage la FEHAP, avec un nième projet de révision de la convention collective : Force Ouvrière Santé a déjà réussi à rallier les autres syndicats pour faire cesser des « groupes de travail » instaurés par la fédération patronale en lieu et place des commissions paritaires. Notre syndicat n'acceptera aucune mesure de restructuration conventionnelle en vue « d'amélioration des marges » que veut récupérer la FEHAP. Nos revendications sont simples et claires :

- Retrait du projet de révision de la Convention Collective Nationale 51.
- Maintien et amélioration de la convention collective.
- Augmentation des salaires du personnel médical et de soins.

Le SNMH FO s'adresse aux médecins hospitaliers, à leurs syndicats, à leurs organisations professionnelles : il est prêt pour agir avec eux, sur toutes initiatives qui iraient dans ce sens.

Alors que M. Xavier Bertrand vient d'être nommé comme nouveau ministre du Travail de l'emploi et de la santé, le SNMH FO demande à être reçu par ce dernier.

Pour tout contact avec le SNMH FO

Pour adhérer :

Dr François Paraire

E.mail : francois.paire@rcp.aphp.fr

Tél 01 47 10 76 88